

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F, edding 142 M, edding 143 B, edding 147 S, edding 148 F und edding 149 M**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)4102 - 808-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

1-méthoxy-2-propanol

**Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseils de prudence</b>	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO <sub>2</sub> pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

### 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>		
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35-0034	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	<b>Masse réactionnelle d'hydrogène [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] chromate (1-), composé avec la 3 - [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1)</b>		
	- 916-881-8 - 01-2120763683-46	-	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	<b>éthanol</b>		
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
4	<b>propane-2-ol</b>		
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-0085	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
5	<b>bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-5-méthyl-2-</b>		

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

phényl-3H pyrazole-3-onato(2-)]chromate(1-) d'hydrogène			
33270-70-1	-	<	2,50
251-436-5			% en poids
-			
-			

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

### 3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

#### Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 21.01.2020

Région: FR

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1	
	2000/39/EC			
	1-Methoxypropanol-2			
	VLE (courte durée)	568	mg/m <sup>3</sup>	150 ppm
	VLE (8h)	375	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	Résorbion de l'épiderme / sensibilisateur		Skin	
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	1-Méthoxy-2-propanol			
	VLE (courte durée)	375	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm
	VLE (8h)	188	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	Remarque/s	*		
2	Masse réactionnelle d'hydrogène [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 -)] [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 - ) ] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy]		916-881-8	

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 21.01.2020

Région: FR

propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-4-nitrophényl) azo] -2-naphtolato (2 - ) ] Chromate (1-), composé de 3- [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1) et d'hydrogène bis [1 - [(2-hydroxy-5-nitrophényl) azo] -2-naphtolato ( 2 - )] chromate (1-), composé avec la 3 - [(2-éthylhexyl) oxy] propylamine (1: 1)				
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Chrome hexavalent et ses composés				
	VLE (courte durée)	0,005	mg/m <sup>3</sup>	
	VLE (8h)	0,001	mg/m <sup>3</sup>	
	Remarque/s	(2,9,10,13)		
<b>3</b>	<b>éthanol</b>	<b>64-17-5</b>	<b>200-578-6</b>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Alcool éthylique				
	VLE (courte durée)	9500	mg/m <sup>3</sup>	5000 ppm
	VLE (8h)	1900	mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm
<b>4</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Alcool isopropylique				
	VLE (courte durée)	980	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
<b>5</b>	<b>bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-4-nitrophényl)azo]-5-méthyl-2-phényl-3H pyrazole-3-onato(2-)]chromate(1-) d'hydrogène</b>	<b>33270-70-1</b>	<b>251-436-5</b>	
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
Chrome hexavalent et ses composés				
	VLE (courte durée)	0,005	mg/m <sup>3</sup>	
	VLE (8h)	0,001	mg/m <sup>3</sup>	
	Remarque/s	(2,9,10,13)		

### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

#### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	1-méthoxy-2-propanol			<b>107-98-2</b> <b>203-539-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	183	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	553,5	mg/m <sup>3</sup>
2	éthanol			<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	343	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	950	mg/m <sup>3</sup>
3	propane-2-ol			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	1-méthoxy-2-propanol			<b>107-98-2</b> <b>203-539-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	78	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9	mg/m <sup>3</sup>
2	éthanol			<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	87	mg/kg/jour

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 21.01.2020

Région: FR

	dermale	(chronique) à long terme	systémique	206	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	950	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>propane-2-ol</b>			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>		<b>107-98-2</b> <b>203-539-1</b>	
	Eau	eau douce	10	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	100	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	52,3	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	5,2	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	4,59	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
2	<b>éthanol</b>		<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>	
	Eau	eau douce	0,96	mg/L
	Eau	eau marine	0,79	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,75	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	2,9	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,63	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	g/kg
	concerne : alimentaires			
3	<b>propane-2-ol</b>		<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>	
	Eau	eau douce	140,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9	mg/L
	Eau	eau marine	140,9	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552	mg/L
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
	concerne : aliments			

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
liquide	
noir	
<b>Odeur</b>	
faible	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	78 °C
Substance de référence	CAS 64-17-5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	13 °C
Substance de référence	CAS 64-17-5
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	1,9 % en vol
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	13,1 % en vol
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 21.01.2020

Région: FR

Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Valeur	0,992		
<b>Densité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	insoluble		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
<b>Viscosité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur; humidité de l'air

### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		EC 440/2008, B.1	
Source		ECHA	
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
DL50		10740	mg/kg de poids

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

Espèces	rat	corporel
Méthode	OCDE 401	
Source	ECHA	
<b>3</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
DL50		5840 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 401	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	440/2008/EC B.3.		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>éthanol</b>	<b>64-17-5</b>	<b>200-578-6</b>
CL50		124,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>2</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>67-63-0</b>	<b>200-661-7</b>
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	<b>107-98-2</b>	<b>203-539-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	2004/73/EEC, B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1

Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	440/2008/EC B.6		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

2	éthanol	64-17-5	200-578-6
---	---------	---------	-----------

Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
---	--------------	---------	-----------

Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
---	--------------	---------	-----------

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.			
------------------------	--	--	--

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

Voie d'exposition	par inhalation
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>
L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50	>	14000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA E03-05		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

Version actuelle: 2.3.0, établi le: 25.08.2021

Version remplacée: 2.2.0, établi le: 21.01.2020

Région: FR

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		96	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type		BOD/COD	
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1263

**Nom commercial :** edding OHP-Encre Permanent (noir) inclus dans: edding 140 S, edding 141 F,

**Version actuelle:** 2.3.0, établi le: 25.08.2021

**Version remplacée:** 2.2.0, établi le: 21.01.2020

**Région:** FR

Nom technique	PEINTURES
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

#### 14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

#### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Étiquettes	3

#### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
---	----------

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b
---	-----

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

